



Mairie de Saint-Savin

04 74 28 92 40

mairie@saintsavin-isere.fr



## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

### DELIBERATION n° 2024-004

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 février à  
19 heures 30

Le Centre Communal d'Action Sociale de la commune  
de SAINT-SAVIN dûment convoqué, s'est réuni en  
session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de  
Monsieur Fabien DURAND, Président

Date de convocation du C.C.A.S. : 7 février 2024

PRESENTS : Mmes, Ms F. DURAND / V. MONTOVERT / C.  
BINET / B. ABDELKRIM / C. CASTELLI / M. CONTAMIN / E.  
DUJARDIN / M. FRATACCI / Y. JAFFRES / C. LINAGE / P.  
ROZE / M. SOBOUL / C. VACHER

ABSENTS EXCUSES : Mmes, Ms L. FRANCOIS (pouvoir à B.  
ABDELKRIM) / C. COCAT (pouvoir à P. ROZE) / C. DENIS  
(pouvoir à V. MONTOVERT) / C. DIMIER (pouvoir à M.  
FRATACCI)

ABSENTS :

**FIXATION DES TARIFS POUR LA SORTIE DU 6 JUIN 2024 POUR LES PERSONNES DE  
PLUS DE 65 ANS**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Monsieur le Président expose :

Le CCAS souhaite mettre en place des actions visant à favoriser la vie sociale des habitants de la Commune en proposant des activités de rencontre.

L'idée est de proposer aux personnes de 65 ans et plus un déjeuner croisière sur le Lac de Monteynard.

Celle-ci est fixée au 6 juin 2024 et est organisée par les cars Annequin.

Le tarif d'achat est fixé à 112 € par personne à partir de 50 participants.

Le CCAS souhaite prendre en charge une partie du coût et propose les tarifs suivants :

Administrés de 65 ans et plus : 84 €

Accompagnants de moins de 65 ans : 112 €

Personnes extérieures à la commune : 112 €

Soit une participation de la part du CCAS de 28 € par personne de plus de 65 ans.

En conséquence,

Il est proposé au Conseil d'Administration du CCAS :

**D'approuver** ce projet de sortie à la journée du 6 juin 2024 auprès des personnes de 65 ans et plus avec la participation du CCAS telles que détaillée par le Président

**D'autoriser** le Président à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière afférente

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

**Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale**, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**Approuve** ce projet de sortie à la journée du 6 juin 2024 auprès des personnes de 65 ans et plus avec la participation du CCAS telles que détaillée par le Président

**Autorise** le Président à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière afférente

Fait à SAINT-SAVIN,

Le 19 février 2024



Le Président,

Fabien DURAND